

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA JALLE DE BLANQUEFORT DE 2021 À 2030

Le public est informé, que par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'environnement, la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) du plan pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort de 2021 à 2030, sera soumise à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnée du

MARDI 01 JUIN 2021 au VENDREDI 02 JUILLET 2021 inclus

Le bassin versant de la Jalle de Blanquefort fait l'objet d'une gestion unique et publique depuis plusieurs décennies, désormais assurée par Bordeaux Métropole à la suite de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2016. Cette gestion s'organise autour des enjeux, objectifs et actions définis au sein du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) portant sur 10 communes du nord-ouest de Bordeaux Métropole et 1 commune hors Bordeaux Métropole. Les 11 communes concernées sont : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint Médard-en-Jalles et Salaunes (hors métropole).

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Bordeaux Métropole est responsable du plan pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort. Toute information relative à cette enquête publique et à ce projet pourra être demandée auprès de la cellule GEMAPI de la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole au 05 56 99 85 85.

Au terme de l'enquête la préfecture de Gironde statuera par arrêté sur le caractère d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes suivantes : Blanquefort, Bordeaux (Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier), Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint Médard-en-Jalles et Salaunes (hors métropole).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités des 11 communes concernées et à Bordeaux Métropole (bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donnez votre avis » du 01 juin 2021 à partir de 9h jusqu'au 02 juillet 2021 à 17h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale, avant clôture de la consultation le 02 juillet 2021 à 17h, à Madame la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'eau), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'eau) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 17 mars 2021, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a constitué une commission d'enquête composée de Madame Rondeau Christina, spécialiste en management environnemental, en qualité de présidente, Monsieur Joseph Pico, officier de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Barbara Janoueix, viticultrice expert foncier agricole, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public dans les lieux d'enquête précités, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures énoncés ci-dessous, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur :

Blanquefort 12 rue Dupaty	Bordeaux Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier	Bruges 87 avenue Charles de Gaulle	Eysines Rue de l'Hôtel de Ville	Le Haillan 137 avenue Pasteur	Le Taillan- Médoc Place Michel Réglade	Martignas-sur- Jalle 3 avenue de la République	Mérignac 60 avenue du maréchal Lattre de Tas- signy	St-Aubin-de- Médoc Route de Joli- Bois	St-Médard -en-Jalles Place de l'hôtel de ville	Bordeaux Métropole Imm. Laure Gatet 39- 41 Cours du Maré- chal Juin
jeudi 03 juin 14h00 à 16h00	vendredi 25 juin 15h00 à 17h00	jeudi 03 juin 11h00 à 13h00	lundi 14 juin 14h00 à 16h00	jeudi 01 juillet 14h00 à 16h00	jeudi 10 juin 10h30 à 12h30	jeudi 24 juin 16h00 à 18h00	mardi 01 juin 14h00 à 16h00	jeudi 17 juin 10h00 à 12h00	mardi 15 juin 15h30 à 17h30	mardi 01 juin 12h30 à 14h30
lundi 28 juin 14h00 à 16h00			jeudi 01 juillet 10h00 à 12h00						jeudi 01 juillet 15h30 à 17h30	vendredi 02 juillet 12h30 à 14h30
Salaunes 1 Place de l'Eglise										
jeudi 17 juin 14h00 à 16h00										

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairies des 11 communes concernées de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.